

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARCHITECTE EN BINÔME AVEC UN ARTISTE
GRAND-QUEVILLY 2017 - 2018



PRÉSENTATION

Le projet de résidence d'architecte porté par la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum (MaN) et la Maison des arts de Grand-Quevilly, repose sur la pleine disponibilité durant 6 semaines entre janvier et juin 2018, d'un **binôme composé d'un architecte mandataire et d'un acteur de la création contemporaine issu du milieu des arts plastiques ou du spectacle vivant** (designer, plasticien, cinéaste, chorégraphe, comédien, *etc.*)

Elle a pour vocation de créer les conditions d'**une expérience originale, d'une rencontre entre des professionnels et des populations.**

La résidence ne se confond nullement avec un travail de conception d'un projet architectural ou urbain. C'est un temps d'immersion, de réflexion et de création proposé aux professionnels de l'architecture, de l'aménagement du territoire, de l'art et de la culture.

Cette résidence d'architecte en binôme est pensée comme une façon novatrice de sensibiliser à l'architecture. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et la population locale. Elle a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires, susciter des questionnements et le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie, les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain ou naturel.

Par ailleurs, il est à préciser que la résidence d'architecte n'a pas vocation à aboutir à un travail de conception d'un projet architectural ou urbain. Il est cependant associé à un temps de réflexion et d'expérimentation.

CONTEXTE : RÉSIDENCE D'ARCHITECTE À GRAND-QUEVILLY(76)

Enjeux : les centralités de Grand-Quevilly

Grand-Quevilly, ville voisine de Rouen, est la sixième ville du département avec 25 273 habitants. Elle est également la septième ville de France comptant le plus de logements sociaux avec un pourcentage actuel de 72%. L'urbanisme et la composition de la ville d'aujourd'hui sont le fruit de son histoire sociale et industrielle. À la fin du XIX^{ème} Grand-Quevilly se transforme rapidement en cité ouvrière avec l'arrivée des industries et des chantiers de Normandie. La population est encore à cette époque concentrée dans le bourg autour de l'église Saint-Pierre. Au cours du XX^{ème} siècle et après les années 50, l'urbanisation évolue, la ville se modifie profondément avec la construction d'un nouveau centre-ville. Elle se dote ainsi de nombreux équipements tant culturels que sportifs, de nouvelles habitations et quartiers pour accueillir une population croissante.

Aujourd'hui le territoire de la commune se compose de deux centres dissociés la « ville nouvelle » et « le bourg », séparés par une voie rapide, réelle frontière physique entre la partie historique de la ville (Grand Quevilly bourg) et son cœur de vie actuel.

Le Forum associé à la Maison des Arts de Grand-Quevilly en partenariat avec la commune, portent un projet de résidence d'architecte avec l'objectif de mettre en narration le territoire de Grand-Quevilly dans un travail qui associe les habitants et les acteurs locaux, et d'en permette ainsi l'appropriation par ses populations. La résidence invite les professionnels à un moment propice au questionnement et à l'expérimentation, à porter leur regard sur les espaces différenciés périphériques, à s'interroger sur la notion de centralité et de frontière avec la volonté de mettre en cohérence la ville nouvelle et le centre historique.

Comment intervenir sur les territoires de Grand-Quevilly, à la fois dans le bourg et dans la ville contemporaine? Quels dispositifs inventer pour engager le dialogue, impliquer les acteurs concernés dans une approche qui valorise et révèle les atouts d'un environnement connu ou mal connu ? Comment l'architecture accompagne-t-elle les mutations des territoires et de la ville, les changements d'usages, les modes de vie ?

LES OBJECTIFS

La résidence d'architecte a pour objectifs de :

- collecter puis transmettre à un public élargi la connaissance sur les problématiques urbaines, et architecturales relatives au territoire
- permettre un nouveau point de vue sur le cadre de vie concerné, son patrimoine, ses enjeux, ses usages grâce à l'implication des « résidents »
- permettre au plus grand nombre d'appréhender l'architecture
- développer l'esprit critique et/ou permettre l'appropriation, en donnant des clés de lecture
- susciter la rencontre entre les habitants et les architectes et artistes résidents
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire

LES PARTENAIRES

Les partenaires de cette résidence d'architecte sont :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie,
- la Maison de l'architecture de Normandie - le Forum,
- la Ville de Grand-Quevilly et sa Maison des Arts.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'architecte mandataire, du Forum et de la commune accueillant la résidence est signée au début de la résidence.

La commune de Grand-Quevilly met à disposition du binôme en résidence un espace de travail équipé (internet, photocopieur, etc.), ainsi qu'un lieu de restauration pour les repas du midi.

La Maison des Arts de Grand-Quevilly met à disposition pour la durée des 6 semaines, un lieu d'hébergement.

Pour mener à bien son travail de résidence, l'architecte mandataire et son binôme bénéficieront de :

- une indemnité de résidence d'un montant de 10 000€ TTC, versée sur facture ou note d'honoraires. Cette somme est versée à l'architecte mandataire, pour l'ensemble du binôme.
- une indemnité de déplacement, versée sur justificatifs dans un montant maximum de 1000€ TTC,
- un budget de production d'un montant limité à 2000€ alloué uniquement sur justificatifs, avec l'accord préalable du Forum, pour la conception et la réalisation des outils et supports de restitution dans le cadre exclusif de la résidence,
- le binôme retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

LE CALENDRIER 2017 - 2018

Appel à candidature : de septembre à début novembre 2017

Retour des dossiers : 15 novembre 2017

Jurys de sélection :

- fin novembre 2017 (pré-sélection sur dossier)
- **mercredi 6 décembre 2017, matin** (sélection sur entretien)

Déroulement de la résidence d'architecte d'une durée de 6 semaines décomposées en :

- 1 semaine du 15 au 21 janvier 2018 (immersion, premiers contacts)

Le binôme réalise une analyse architecturale, urbaine et paysagère du territoire qu'il enrichit en travaillant avec les habitants, les acteurs et les partenaires locaux. Cette lecture du territoire permet de révéler aux populations des formes méconnues de leur patrimoine, les pratiques et les usages qui s'y rapportent, ou encore les questionne sur ses formes d'appropriation et sur sa transmission. Cette lecture permet de révéler des opportunités pour le territoire.

- 3 semaines du 5 au 25 mars (lecture du territoire, ateliers) (Mois de l'architecture contemporaine en Normandie)

En s'appuyant sur des dynamiques locales, les résidents associent les habitants à la démarche en cours afin de nourrir leurs travaux et permettre de redécouvrir le territoire et ceux qui y vivent. Ils associent également les habitants à la réalisation de leurs productions et à la préparation de la restitution finale. Un programme de rendez-vous, sous diverses formes (rencontres, ateliers, balades, parcours, visites, chantiers ouverts), est à mettre en place, ainsi qu'un blog dédié.

- 2 semaines du 11 au 23 juin (restitution, conception et réalisation des outils et supports de restitution)

Un temps fort de restitution et de valorisation de la démarche est organisé. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des productions afin de permettre au public (habitants, scolaires, jeune public, élus, professionnels, touristes) de se les approprier, d'échanger et de croiser leur regard sur le territoire avec celui des résidents.

LE SUIVI

Pendant tout le temps de la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe du Forum – Maison de l'architecture de Normandie, de la Direction régionale des affaires culturelles et de la ville de Grand-Quevilly (Maison des Arts) en associant les autres partenaires.

Pendant la résidence, l'équipe mettra en œuvre une dynamique d'échange et de découverte par des outils de restitution des travaux : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres. Des temps d'échanges et de suivis seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels les résidents feront état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts et de rencontres avec les habitants, les associations (pot d'accueil, points d'étapes, restitution, pour inciter les résidents à échanger.

Tout au long de l'année, le Forum valorise et partage cette expérience.

ÉVALUATION

Les partenaires procéderont à l'évaluation de la résidence en prenant en compte la satisfaction des habitants, ainsi que la qualité des outils de restitution.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une note d'intention de l'architecte présentant sa motivation, son intérêt pour la résidence d'architecte, la complémentarité de l'équipe et de son intérêt,
- une présentation du projet d'immersion envisagé, sa méthodologie et les publics du territoire ciblés,
- le CV du ou des intervenants et la copie du diplôme pour les architectes non-inscrits à l'Ordre des Architectes ou le justificatif d'inscription à l'ordre pour ceux qui le sont.
- un dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe,
- la fiche de candidature complétée, datée et signée.

Le dossier est à envoyer au plus tard le 15 novembre 2017 :

- ❖ par courrier postal en version papier :
Maison de l'architecture de Normandie – le Forum
Résidence d'architecte 2017 – 2018
48, rue Victor Hugo, 76000 Rouen
- ❖ doublé d'un envoi par voie électronique à :
 - contact@man-leforum.fr
 - et maisondesarts@ville-grand-quevilly.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier ne sera restitué.

QUI PEUT CANDIDATER ?

La résidence est ouverte à un binôme de deux professionnels disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires : un architecte mandataire et un artiste professionnel issu du domaine des arts plastiques ou du spectacle vivant.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Le jury sera sensible à :

- l'intérêt pour les démarches expérimentales de recherche et de conception sur les problématiques urbaines,
- le caractère novateur du projet,

- la qualité architecturale ou artistique des références proposées,
- la capacité à mener des démarches participatives et pédagogiques et à impliquer le grand public.

Les candidats seront choisis sur la base de la pertinence de leur projet en adéquation avec la compréhension du territoire d'intervention.

Les candidats présélectionnés seront prévenus par email puis invités à présenter leur projet devant un jury le 6 décembre 2017 matin à Grand-Quevilly.

Le jury sera composé de représentants de la DRAC, de la Maison des Arts et de la ville de Grand-Quevilly, de la Maison de l'architecture et de professionnels extérieurs.

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par email à l'issue des résultats du jury.

Contact/Renseignements

Maison de l'architecture de Normandie - le Forum

Anne Le Bellégo, 02 35 03 40 31

Maison des arts de Grand Quevilly

Marie-Andrée Malleville, 02 32 11 09 78

FICHE DE CANDIDATURE

RÉSIDENCE D'ARCHITECTE EN BINÔME | GRAND-QUEVILLY 2017 – 2018

PRÉSENTATION DE L'ARCHITECTE - OU DIPLÔME EN ARCHITECTURE - MANDATAIRE

Nom :Prénom :

Adresse complète :

.....
.....

Tél:

E-mail :

Site internet :

Date d'obtention du diplôme d'architecte :

Ecole d'architecture :

ACCOMPAGNE DE

Nom :Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél:

E-mail :

Site internet :

Profession :

Formation /Ecole :

Je, soussigné(e).....(nom, prénom du mandataire), architecte ou diplômé(e) en architecture*, m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait àle.....

(signature)

* Rayez la mention inutile